



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du conseil municipal située au 2000, rue Émile-Bouchard, le lundi 17 mars 2025 à 19 h, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation

Nature

3071, boulevard de la Gare / Lot 4 577 483 (lot projeté 6 666 045) / Zone C3-1004	<p>Autoriser une marge latérale de 5,95 mètres en dérogation à l'article 2.3.4.3 du <i>Règlement de zonage</i> (Règlement n° 1275) qui prévoit une marge latérale minimale de 19,06 mètres pour un édifice ayant un mur latéral d'une hauteur de 38,12 mètres;</p> <p>Autoriser une marge arrière de 11,50 mètres en dérogation à l'article 2.3.5.2 du Règlement n° 1275 qui prévoit une marge arrière minimale de 19,06 mètres pour un édifice ayant un mur arrière d'une hauteur de 38,12 mètres;</p> <p>Autoriser une distance de 0,60 mètre entre la limite de propriété et le stationnement intérieur en dérogation à l'article 3.2.103.7 c) i) du Règlement n° 1275 qui prévoit une distance minimale de 1 mètre;</p> <p>Autoriser une élévation de 21,01 mètres pour le plancher du garage souterrain en dérogation à l'article 2.1.14.1 du Règlement n° 1275 qui prévoit une élévation minimale de 23,52 mètres, soit à un niveau équivalent à 1 mètre au-dessous de la cote d'inondation centenaire;</p> <p>Autoriser une pente de 20 % pour l'allée d'accès au stationnement souterrain en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.1 du Règlement n° 1275 qui prévoit une pente maximale de 10 %.</p>
360, avenue Saint-Charles / Lot 1 546 072 / Zone H5-516	Autoriser une largeur d'accès au stationnement de 14,5 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement n° 1275 qui prévoit une largeur maximale de 9 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil municipal du 17 mars 2025.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19 février 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca